

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
334 - Informatisation des EPLE et équipement numérique individuel	

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.4311-1 et suivants,

VU le Code de l'éducation,

VU le règlement budgétaire et financier modifié,

VU la délibération du Conseil régional des 23 et 24 juin 2016 approuvant le Pacte régional pour la ruralité,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 Décembre 2020,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional du 16 octobre 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet de l'amendement CS4.1 relatif à l'équipement en ordinateurs de l'ensemble des lycéens et des élèves de CAP présenté par le groupe SERR;

CONSIDERANT l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

ENTENDU Christelle CARDET, Brigitte NEDELEC, Maï HAEFFELIN, Philippe BARRE, Aykel GARBAA, Isabelle MERAND, Philippe BARRE, Dominique AMIARD, Jean-Claude CHARRIER, Christophe CLERGEAU, Pascal GANNAT, Viviane LOPEZ, Thierry VIOLLAND, Christelle MORANCAIS, Violaine LUCAS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription, au Budget primitif 2021, d'une dotation de 26 812 000 € d'autorisations de programme et de 2 533 000 € d'autorisations d'engagement et de 24 742 000 € de crédit de paiement en investissement et de 2 808 000 € de crédit de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 334 : « Informatisation des EPLE et équipement numérique individuel » ;

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant de 26 000 000 € pour le renouvellement d'équipements informatiques dans les EPLE, l'acquisition d'équipements pour la mise en œuvre

de l'axe numérique du lycée 4.0, la fourniture logicielle des espaces numériques de travail et l'équipement individuel des lycéens ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 1 963 000 € pour les dépenses de gestion de projet et prestations de maintenance liés aux équipements informatiques et la mise en œuvre de l'axe numérique du lycée 4.0

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 400 000 € pour les dépenses de gestion de projet et de logistique du dispositif d'équipement individuel des élèves des lycées publics et privés;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 150 000 € pour l'hébergement et l'exploitation de la solution ENT ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 20 000 € afin de poursuivre le recyclage des déchets électroniques associés aux équipements informatiques et audiovisuels pour les lycées publics.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe La Région en Marche, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs